tout particulièrement celles ayant trait aux produits tropicaux, seront appliquées en une seule étape le ler janvier 1968. Le Gouvernement consulte présentement les milieux d'affaires et les syndicats ouvriers en vue de préparer l'introduction du nouveau Code antidumping dans la législation canadienne d'ici le premier juillet de l'année prochaine. Le Canada a signé, le 2 novembre, la Convention commerciale sur le blé et la Convention sur l'aide alimentaire.

Si ces importants éléments des accords de Genève n'étaient pas mis en vigueur, les résultats des négociations Kennedy tout comme les perspectives d'une autre libéralisation du commerce seraient sérieusement compromis. Le Canada s'est donc inquiété des pressions protectionnistes exercées à l'heure actuelle dans certains pays. Le Gouvernement canadien s'est réjoui lorsque le Président des États-Unis eût annoncé que son pays ferait tout son possible pour assurer que ces pressions n'aient pas d'effet. Les principaux pays commerçants reconnaissent que les États-Unis ont joué un rôle directeur et pris des initiatives importantes au cours des deux dernières décennies, notamment durant les négociations Kennedy. Il est important que la politique commerciale des États-Unis constitue à l'avenir, comme dans le passé, un élément progressiste et positif de toute entreprise visant l'abolition des obstacles commerciaux.

Je tiens maintenant à parler du principal objectif de cette réunion: les perspectives des années à venir. Je reconnais qu'il est chimérique d'envisager l'adoption de nouvelles initiatives majeures dans l'immédiat; il faut donner aux gouvernements, aux milieux commerciaux et au monde ouvrier le temps de s'adapter efficacement à la situation découlant des négociations Kennedy. Par contre, il n'y a pas de temps d'arrêt dans le domaine du commerce international, mais progrès ou régression.

Je voudrais proposer aux gouvernements représentés ici de profiter de cette occasion pour réaffirmer leur engagement de base à la cause d'un commerce multilatéral encore plus libre et leur détermination de voir que l'élan donné à la libéralisation du commerce par les négociations Kennedy soit soutenu. A cette fin, il faudrait établir dès maintenant de vastes directives en vue d'un programme de travail dans le cadre du GATT, un ordre du jour pour toute mesure future vers la libéralisation du commerce. Les Parties contractantes, travaillant avec le directeur général, pourraient alors étudier, sans s'engager quant à la nature ou à l'étendue des futures négociations commerciales ou au moment de les tenir, les articles que cet ordre du jour pourrait contenir. L'expérience acquise au cours des quatre années qu'ont duré les négociations Kennedy nous a enseigné qu'il faudra une préparation intense et prolongée pour entamer le travail et qu'il est indispensable de commencer sans retard à mettre l'organisation en marche.

Les propositions du Canada au sujet des travaux futurs des Parties contractantes peuvent être groupées commodément comme il suit: négociations commerciales et tarifaires; obstacles non tarifaires; commerce des produits agricoles; problèmes commerciaux des pays en voie de développement et relations commerciales avec les pays à économie centralisée.